

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois, et le onze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth

PROCURATION : DIRIBARNE Lionel à BEHOTEGUY Maïder

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions à accorder aux diverses associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année budgétaire 2023.

Elle indique que l'ensemble des demandes de subventions a été étudié en Commission finances en collaboration avec les Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des votants,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année 2023 comme suit :

* A l'article 6558

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Forfait pour 8 enfants de Bardos	8 000.00 €
BESKOITZEKO IKASTOLA	Forfait pour 5 enfants de Bardos	3 000.00 €
OGEC SAINTE MARIE	Subvention 2023	7 000.00 €

* A l'article 65748

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
AEK	Subvention 2023	300.00 €
AHOZ	Subvention 2023	500.00 €
BALL TRAP UR GORRI	Subvention 2023	1 000.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Subvention 2023	200.00 €
BARDOS EN SCENE	Subvention 2023	4 000.00 €
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Subvention 2023	1 000.00 €
BIDACHE SPORT FOOTBALL	Subvention 2023	500.00 €
BIDACHE SPORT NATATION	Subvention 2023	750.00 €
BIZI KANTUZ	Subvention 2023	1 000.00 €
BOBINES RURALES	Subvention 2023	500.00 €
CLUB BETHI AINTZINA	Subvention 2023	1 000.00 €
COMITE DES FETES	Subvention 2023	7 500.00 €
DES CORPS ET DECORS	Subvention 2023	300.00 €
ERDIZKA SPORT SANTE	Subvention 2023	1 000.00 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	Subvention 2023	250.00 €
FOYER DE JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE	Subvention 2023	5 000.00 €
GURE IRRATIA	Subvention 2023	250.00 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	Subvention 2023	300.00 €
HEMEN	Subvention 2023	200.00 €
IHESALDI	Subvention 2023	200.00 €
IKAS BI	Subvention 2023	200.00 €
IRULEGIKO IRRATIA	Subvention 2023	100.00 €
MEDIABASK	Subvention 2023	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE L ELAN <i>M. LEMBEYE intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2023	1 100.00 €
UHALDEAN	Subvention 2023	6 000.00 €
USB BARDOS <i>M. LAMOTE intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Ecole de rugby 2023 Subvention 2023	12 500.00 € 12 500.00 €
VAL D ADOUR MARITIME	Subvention 2023	100.00 €

PRÉCISE - qu'une enveloppe de 13 138,00 €, comprenant le solde 2022, est consacrée à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale à l'article 65748 ;
- que des subventions pourront être attribuées en cours de l'année aux associations qui en ont fait la demande sous justificatif et après délibération du Conseil Municipal ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2023 aux articles 6558 et 65748.



La Maire,
Maïder BÉHOTEGUY